

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 Février 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET et Stéphane PÉQUIN excusés.

### **AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

Dans l'attente du vote du budget 2018, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

### **DÉLIBÉRATION POUR AFFERMIR LA TRANCHE OPTIONNELLE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE LA STATION D'ÉPURATION PAR LE CABINET D'ÉTUDE SAFEGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la station d'épuration. Il rappelle que la commune a contracté avec SAFEGE un marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration. Ce marché est composé d'une tranche ferme destinée à établir le diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration actuelle pour un montant de 10 135,00 € H.T., ainsi que d'une tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre pour un montant de 19 720,00 € H.T.

Le rapport remis à l'issue de la tranche ferme montre la nécessité de réaliser une nouvelle station d'épuration ainsi qu'une nouvelle lagune d'infiltration. Une étude topographique est à réaliser sur les parcelles ZS3, ZS4 et ZS5, afin de définir précisément l'implantation de la future station d'épuration.

La nouvelle station d'épuration devra faire l'objet d'un dossier réglementaire relatif à la Loi sur l'Eau. L'offre de SAFEGE pour l'établissement de celui-ci s'élève à 2 800.00 € H.T. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à consulter des entreprises pour la réalisation de l'étude topographique ;
- d'autoriser le Maire à accepter l'offre de SAFEGE pour l'établissement du dossier réglementaire relatif à la Loi sur l'Eau ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la partie conception (AVP [Avant-projet], PRO [projet], ACT [Assistance pour passation de contrats]) de la tranche optionnelle ainsi que pour les études préalables (étude topographique et dossier Loi sur l'Eau) ;
- d'autoriser le Maire à donner l'ordre de service d'exécution de cette prestation, pour la tranche optionnelle, après obtention de l'accord de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

### **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose l'avant-projet de l'aménagement des abords de la mairie établi par le cabinet Cambium 17 en tenant compte de 3 objectifs : rendre accessible la mairie aux personnes handicapées et à mobilité réduite, sécuriser et embellir l'entrée du bourg. Cette étude est faite sur un espace qui va de l'entrée du bourg rue de la Mairie au croisement rue de Bourgogne/Allée du Cimetière. Après de nombreux échanges, les élus, par 7 voix pour et 2 abstentions, donnent un avis favorable à l'avant-projet. Le projet devra intégrer certaines remarques formulées par les élus. La faisabilité de ce projet ne pourra être validée qu'après le résultat de la consultation des entreprises, du montant des subventions obtenu et des capacités budgétaires de la commune. Les travaux seront réalisés sur 2 budgets (2018 et 2019).

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE,**

Le conseil propose de demander une subvention maximum au département au titre de l'accessibilité de la mairie, au titre de la sécurisation de l'entrée du bourg sur D25 ainsi qu'au titre de l'aménagement et l'embellissement de l'entrée du bourg pour l'année 2018.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RADAR PÉDAGOGIQUE ET LE MIROIR**

Les devis concernant l'achat d'un radar pédagogique mobile et le remplacement du miroir rue de Bourgogne / Rue de la Mairie sont toujours en discussion. Le conseil sollicite le département pour une subvention au titre des communes à faible population au titre de l'année 2018.

### **DÉLIBÉRATION POUR LA DÉNOMINATION DU CHEMIN DU BOIS DU PORTAIL,**

À la demande du service des impôts, le conseil délibère pour officialiser le « Chemin du Bois-du-Portail ».

### **TARIF DE FRAIS DE GESTION POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT,**

Le maire rappelle que lorsqu'un administré souhaite effectuer un nouveau branchement d'eau et d'assainissement, la commune est maître d'ouvrage. C'est la commune qui fait faire les travaux par une entreprise de son choix après accord de l'administré. Aussi, pour pallier aux différents frais engagés pour le temps passé, le conseil décide de facturer des frais de gestion pour un montant de 150 € T.T.C./branchement.

### **ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM**

Les trois cases du columbarium installé en 2015 sont vendues. Le conseil décide de faire l'acquisition, dans les plus brefs délais, d'un nouveau columbarium de 3 cases sous forme d'une colonne. Il charge Monsieur le Maire de négocier, aux meilleures conditions, l'achat de cet investissement.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du **lundi 5 au vendredi 9 mars** 2018 inclus

### ☺ ZÉRO PESTICIDE SUR L'ESPACE PUBLIC

Lors de la réunion publique du 13 janvier 2018, des précisions avaient été apportées sur **l'application du "zéro pesticide" pour les collectivités**. Les nouvelles réglementations en vigueur nous interdisent l'utilisation de pesticides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'objectif de la commune est de mettre en herbe les trottoirs et espaces publics, y compris certaines allées du cimetière, qui pourront être entretenus par une tonte. La maîtrise de l'envahissement de certaines plantes (liserons, chiendents à rhizomes...) et le traitement des mousses et autres lichens s'avèrent compliqués.

Néanmoins, il n'est pas interdit aux riverains de participer à l'entretien des espaces situés devant leur propriété (sans produit chimique). Nous vous en remercions.

N'oublions pas qu'il n'y a pas de "mauvaises herbes" mais des herbes que nous avons pris l'habitude de ne plus accepter.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET.

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2018

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

### VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2018 : Amicale de Givraines : 440 €, CAT les Cèdres de Pithiviers : 50 €.

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

#### ❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 86 532.29 €.

Soit 274 498.47€ en recettes et 255 604.02 € en dépenses et un report 2016 de 67 637.84 €.

Section investissement : Résultat de clôture – 63 094.46 €.

Soit 15 331.71 € en recettes et 97 956.53 € en dépenses et un report 2016 de 19 530.36 €.

#### ❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 20 309.33 €.

Soit 43 080.45 € en recettes et 45 128.94 € en dépenses et un report 2016 de 22 357.82 €.

Section investissement : Résultat de clôture 42 196.29 €.

Soit 22 765.19 € en recettes et 9 045.10 € en dépenses et un report 2016 de 28 476.20 €.

#### ❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 14 970.55 €.

Soit 80 499.35 € en recettes et 76 948.14 € en dépenses et un report 2016 de 11 419.34 €.

Section investissement : Résultat de clôture 17 900.91 €

Soit 53 414.35 € en recettes et 45 696.31 € en dépenses et un report 2016 de 10 182.87 €.

### AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2017 AU BUDGET 2018 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

#### ❖ **Budget principal commune**

Après examen du compte administratif 2017 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au D001 le résultat déficitaire de la section d'investissement de 63 094.46 € et d'affecter les recettes excédentaires de 86 532.29 € de la section de fonctionnement comme suit :

☞ au compte R1068, la somme de 73 785.30 € pour couvrir le besoin de financement (Solde d'exécution d'investissement – 63 094.46 € et Reste à réaliser – 10 690.84 €).

☞ au compte R002, le solde de 12 746.99 € (86 532.29 € – 73 785.30 €).

#### ☺ **Budget annexe de l'eau**

Après examen du compte administratif 2017 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 42 196.29 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 20 309.33 €.

#### ☺ **Budget annexe de l'assainissement**

Après examen du compte administratif 2017 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 17 900.91 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 14 970.55 €.

### TARIF DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après plusieurs échanges, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement. La taxe de l'agence de l'eau sur la modernisation des réseaux (part assainissement) diminue en 2018 : 0.24 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0.30 €/m<sup>3</sup> en 2017.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 2 avril 2018. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

### ☺ MASSIFS DE FLEURS

Le conseil déplore la destruction de certains massifs et le vol de fleurs.

### ☺ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (CCDP)

Les comptes rendus de la CCDP sont consultables sur le site de la CCDP et un lien sur le site de Givraines vous permettra d'en prendre connaissance.

### ☺ AMICALE DE GIVRAINES - MANIFESTIONS À VENIR (RAPPEL)

- ☞ La section "Les voisins etc ..." organise un **concours de pétanque** Espace Bourgogne **dimanche 15 avril à 9 h**. Inscriptions 5€ au 02 38 34 25 42 avant le 10 avril. Par équipe de 2. Maximum 20 équipes.
- ☞ Avec l'appui de la "section culturelle" de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir sa **maison "Tomtom et Nana"** ainsi que celle des fresques dessinées par Denis Charignon le **30 avril**. Voir Flyer joint à ce compte-rendu.
- ☞ 2ème édition de la **randonnée pédestre semi-nocturne samedi 2 juin** à partir de 17h 30 (Attention changement de date).

### ☺ PORTES OUVERTES À LA CHÈVRERIE YÈVRE CAPRI 15 AVRIL 2018

« YÈVRE CAPRI » de Sandrine et Stéphane vous accueillera **dimanche 15 avril** à sa chèvrerie située à Yèvre-la-Ville rue St-Lubin (entre Yèvre-le-Châtel et Yèvre-la-Ville).



# Lundi 30 avril 2018

Deux visites guidées simultanées de 1 h chacune  
10 h - 11 h - 14 h - 15 h

Attention : chaque visite est limitée à 15 personnes

Réservation indispensable au 02-38-34-21-57

Pour l'une ou l'autre des visites (1h) ou bien les 2 visites (2h)



**Maison de Tom-Tom et Nana**  
**5, rue de Boynes**  
**(Les grands et les petits sont les bienvenus)**

- \* Petit théâtre animé par Lucile
- \* Appartements privés de Tom-Tom et Nana
- \* Échanges avec Bernadette Desprès

1

**Maison de Denis CHARIGNON**  
**Art Marginal - Insolite - Singulier**  
**2, rue de Boynes**  
**(Uniquement pour les grands)**



Peintre, sculpteur, concepteur d'une œuvre luxuriante qui envahit sa maison inexorablement, murs et plafonds compris. Il affirme son unicité à travers une fulgurante tentative d'explication du sens, des sens et essence de sa vie.

**Quête permanente de son identité !**  
**Qui suis-je ?**  
**Essai de réponse à travers ses fresques.**

2

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 Avril 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET.

### **VOTE DES BUDGETS 2018 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 288 944.23 € et en investissement à la somme de 135 348.29 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 63 592.60 € et en investissement à la somme de 68 347.60 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 101 653.08 € et en investissement à la somme de 69 670.62 €.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

	<b>Taux 2017 Commune</b>	<b>Taux 2018 Commune</b>	<b>Moyenne département</b>	<b>Moyenne nationale</b>
Taxe d'habitation	8.88	8.88	23.35	24.47
Foncier bâti	15.23	15.23	26.21	21.00
Foncier non bâti	31.08	31.08	45.26	49.46

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES**

Le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

### **DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CHILLEURS-AUX-BOIS, DADONVILLE ET PITHIVIERS-LE-VIEIL**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences des Communautés de Communes en prévoyant notamment le transfert de plein droit en lieu et place des communes membres de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Le conseil de la Communauté de Communes du Pithiverais a déterminé les quatre zones d'activités communales existantes à transférer, par application des dispositions de la loi NOTRe : La Rouche à Chilleurs-aux-Bois, La Guinette à Dadonville, Senives à Pithiviers et Morailles à Pithiviers-le-Vieil. Le maire informe le conseil qu'il appartient donc désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces conditions inscrites au sein de la délibération de la CCDDP. Aussi, après avoir entendu le maire faire état des conditions le conseil décide d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des terrains disponibles des Zones d'Activité Économique existantes sur le territoire.

### **MISE EN PLACE D'UNE « ZONE 30 » SUR LE BOURG**

Vu la dangerosité du carrefour de la D25 avec la rue de Bourgogne et l'allée du cimetière, les services du Département du Loiret lors d'une rencontre le 16 mars 2018 dernier donnent un avis favorable pour la mise en place d'une « zone 30 » sur le bourg. Le conseil après avoir délibéré. Vu le devis des 6 panneaux nécessaires, établi par l'entreprise Signaux Girod, s'élevant à 505 € HT (606.73 € TTC), le conseil sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre des communes à faible population pour un montant maximum.

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

### ❖ VITRAUX DE L'ÉGLISE

Le maire informe le conseil de l'état de deux vitraux de l'église et des infiltrations sous celui du côté Ouest. Un devis a été établi par l'Atelier Vitrail de Milly-La-Forêt (91490) pour une remise en état. Après avoir entendu les arguments du maire et l'expression de chaque élu, le conseil décide de restaurer les désordres constatés pour un montant 10 590 € HT soit 11 858 € TTC. Le conseil sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre des communes à faible population pour un montant maximum.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ AMICALE DE GIVRAINES - MANIFESTIONS À VENIR (RAPPEL)

- Avec l'appui de la "section culturelle" de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir sa **maison "Tomtom et Nana"** ainsi que celle des fresques dessinées par Denis Charignon le **30 avril**.
- 2ème édition de la **randonnée pédestre semi-nocturne samedi 2 juin** à partir de 17h 30 (Attention changement de date).
- **Méchoui samedi 9 juin** 2018 à partir de 19 heures.

### ☺ NUISANCES SONORES : RESPECTONS NOS VOISINS

L'usage des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage est limité par la loi aux horaires suivant :

- \* Du lundi au vendredi, matin 8h30 à 12h et après-midi 13h30 à 19h
- \* Samedis : matin 9h00 à 12h00 et après-midi 15h à 19h
- \* Dimanches et jours fériés : matin de 10h à 12h

### ☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 30 avril au vendredi 11 mai inclus. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou son adjoint.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 mai 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme BOUTTET Joëlle, Messieurs BEAUDICHON Gilbert et GAUCHET Jean-Michel excusés.

### DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DE LA GESTION PAR LA CCDP DES ÉTUDES PRÉALABLES AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU & ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle que la loi NOTRe attribue à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

Afin de préparer ce transfert, la CCDP (Communauté de Communes du Pithiverais) a lancé, pour le compte de chaque commune, un diagnostic de l'ensemble des réseaux et installations concernés (eau potable, assainissement, eaux pluviales) subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'estimation restant à la charge de la commune est pour le budget commune 1 686 €, le budget eaux : 8 825 € et le budget assainissement : 1 772.48 €. Après avoir entendu le maire donner toutes les explications nécessaires décide par 7 voix pour et 1 abstention de confier à la CCDP la gestion des études préalables au transfert des études eau et assainissement à savoir étude du Schéma d'alimentation d'eau potable, étude du schéma directeur d'assainissement et étude de gouvernance et s'engage à rembourser les quotes-parts des études revenant à la commune.

### PROGRAMME DU 14 JUILLET

Après avoir confirmé qu'il n'y aura pas de feu d'artifice et de défilé le soir du 13 juillet, le conseil établit le programme comme suit : à partir 17H00 jeux pour tout âge, 18H30 apéritif et 19H00 casse-croute.

### SUITE À DONNER AUX DEVIS REÇUS POUR LA RÉPARATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Le maire informe le conseil que la deuxième entreprise (Thierry VALLEE) sollicitée pour établir un devis n'a pas souhaité donner suite. Le conseil retient la proposition de « l'Atelier Vitrail de Milly » (Aurore ZOCCHETTO) situé à Milly-la-Forêt pour la réparation du vitrail situé sur la nef sud (6 650 € TTC).

### QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ AMÉNAGEMENT DE LA ZONE 30

Vu la dangerosité du carrefour de la D25 avec la rue de Bourgogne et l'allée du cimetière, les services du Département du Loiret lors d'une rencontre le 16 mars 2018 dernier donnent un avis favorable pour la mise en place d'une « zone 30 » sur le bourg. (Voir compte rendu du conseil du 10/04/2018)

Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre en « zone 30 » le secteur délimité entre les numéros 4/6 rue de la mairie, 1 rue de Boynes et Impasse de l'église.

#### ❖ ENTRETIEN VOIERIE ET ESPACES VERTS

Le maire rappelle que la commune n'a plus comme objectif de désherber très régulièrement les espaces publics. La population doit donc se réhabituer à côtoyer l'herbe que l'on considère à tort comme « des mauvaises herbes ». Par ailleurs, la commune ne refuse pas que les riverains tondent et retirent les herbes devant leur propriété comme certains le font déjà. À ceux et celles qui souhaiteraient participer à cette action citoyenne, il est rappelé que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, sur le domaine public, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



### INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

#### ▪ SCoT : CONSULTATION DE LA POPULATION

La révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) menée par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais arrive en son terme. Il est rappelé que tous les documents d'urbanisme devront être compatibles avec ce SCoT. Une réunion publique d'information est organisée le **mercredi 13 juin à 18H00 à la salle communale de Givraines**. Une deuxième se tiendra le même jour à 20H30 à Thignonville.

#### ▪ INAUGURATION DE L'AMANDERAIE DE GIVRAINES

Le rotary club de Pithiviers a offert à la commune de Givraines, 30 amandiers qui ont été plantés le 20 novembre 2017 par des lycéens du lycée agricole de Beaune la Rolande sur « espace bourgogne ». Le conseil municipal, le rotary club de Pithiviers et la confrérie du Pithiviers invitent la population à l'inauguration de cette amanderaie le **lundi 2 juillet à 18H30**.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 septembre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. DELAFOY Jacky excusé.

### **APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP**

Le maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes. La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Incendies (GEMAPI). Les communes de Pithiviers et Dadonville avaient transféré la gestion du périscolaire. Après avoir entendu le maire et délibéré le conseil approuve les rapports de la CLECT actant l'évaluation des charges transférées liées à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que la restitution de la gestion du périscolaire aux communes de Pithiviers et Dadonville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

La Taxe d'Aménagement a été votée sur la commune depuis 2014 faisant suite à la Taxe Locale d'équipement votée en 2008. Depuis cette date, elle est de 3 %. Après avoir entendu le maire rappeler que le produit annuel de cette taxe (3 186 € en moyenne sur 10 ans) aide à financer les équipements nécessaires aux aménagements publics et au développement du bâti sur la commune : voiries, réseaux d'eau potable, d'eaux usées, électriques ... après avoir échangé et délibéré le conseil décide par 6 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, d'augmenter cette taxe et de la fixer au taux maximal légal de 5 %.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE ÉVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION**

Le contrat d'assurance statutaire groupe et les conventions de participation pour la prévoyance et la santé prennent fin au 31/12/2019. À ce jour, les agents de la commune bénéficient de cette protection complémentaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique doit lancer en 2019 une nouvelle consultation auprès de différents organismes pour 3 ans avec effet à compter du 01/01/2020.

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager.

### **POINT SUR LES PROJETS ET ACTIONS EN COURS**

Le conseil municipal fait le point sur différents projets et actions en cours :

- ☞ Zone "30 km/h" : L'arrêté du maire est pris. La zone sera effective au plus tard fin octobre 2018
- ☞ Radar pédagogique : Le radar pédagogique a été livré. Il sera installé à l'une des 6 entrées de Givraines la semaine 36.
- ☞ Rénovation de la station d'épuration : Les relevés topographiques des terrains sont réalisés. Le dossier "loi sur l'eau" à transmettre à la police des eaux est en cours. Le cabinet Safège travaille actuellement sur le projet et le dossier de consultation aux entreprises.
- ☞ Terrain pour réhabilitation de la station : Le locataire des 2 parcelles propriétés de la commune attenantes à la station a été prévenu en juillet 2017 de leurs reprises par la commune après la récolte 2018. Un courrier envoyé au printemps 2018 lui a confirmé cette reprise au 01/11/2018.
- ☞ Accessibilité mairie et aménagement devant la mairie et salle communale : Les élus ont demandé au maître d'œuvre de refaire un nouveau projet qui doit tenir dans une enveloppe financière définie. La commission des travaux se réunira le 24 septembre 2018.
- ☞ Etat abandon cimetièrre : la liste définitive des concessions à proposer en "état d'abandon" sera communiquée à la réunion du conseil municipal d'octobre 2018.
- ☞ Police de l'urbanisme : L'état (DDT) transmettra, avant la fin de l'année, une lettre de mise en demeure aux propriétaires dont des constructions, agrandissements, aménagements n'ont pas fait l'objet de déclaration.
- ☞ Réparation d'un vitrail à l'église : Le démontage partiel du vitrail endommagé se fera vers le 15 octobre. La rénovation se fera par l'Atelier Vitrail de Milly-La-Forêt dans ses locaux.
- ☞ Amanderaie Espace Bourgogne : Son inauguration avec la pose d'une plaque a eu lieu le 2 juillet en présence de conseillers municipaux, du Président et membres de la confrérie du véritable Pithiviers, du Président et membres du Rotary Club de Pithiviers (financier de 30 amandiers) et

d'habitants de la commune. Le bénéfice réalisé par la confrérie du Pithiviers à la brocante de Givraines le 26/08/2018 sera investi pour l'achat d'amandiers supplémentaires à Givraines.

- ☞ Armoiries (écusson) de Givraines : Faisant suite à la demande de la commune, le Département a transmis 4 propositions.
- ☞ Vente de la grange communale d'Intvilliers : La convention avec une agence immobilière n'a apporté aucune piste. La commune relance la vente sur les sites de mise en réseau vendeurs/acheteurs. En parallèle, le contact en cours avec une autre agence devrait faire l'objet d'une convention dans les prochaines semaines.
- ☞ Renault Trafic millésime 2000 : La commune n'a pas fait le contrôle technique. Il est non roulant sur route et est toujours en vente en l'état.

### **POINT SUR LES SYNDICATS : SYNDICATS SCOLAIRES GIVRAINES-YÈVRE-LA-VILLE, PUISEAUX ET BEGY**

#### ✓ SYNDICAT SCOLAIRE DE GIVRAINES/YÈVRE-LA-VILLE

Le maire rappelle que depuis le transfert de la compétence des bâtiments au 01/01/2008 à la Communauté de Communes, le syndicat finance le fonctionnement des écoles, des restaurants scolaires et la garderie. Le montant annuel du coût du transfert est figé depuis 10 ans.

À la rentrée de septembre 2018, les deux écoles comptent 79 élèves répartis comme ceci :

- \* École de Givraines : 32 élèves
  - classe maternelle d'Anne ALVES : 5 en Petite Section, 8 en moyenne section et 4 en Grande Section.
  - classe de Laëtitia RONCIN, direction de l'école : 15 en Cours Préparatoire
- \* Ecole de Yèvre-La-Ville : 47 élèves
  - classe d'Hakima CAILLOU, directrice de l'école : 10 Cours Élémentaire 1ère année, 9 en Cours Élémentaire 2ème année
  - classe d'Elodie RIO : 14 en Cours Moyen 1ère année et 14 Cours Moyen 2ème année

Le conseil syndical a décidé le retour à la semaine de 24 heures réparties sur 4 jours pour cette rentrée scolaire 2018. La garderie est ouverte de 7H30 à 8H30 (jusqu'à l'arrivée du car) et le soir de 16H25 à 19H00. Le tarif de la garderie est fixé à 2,45 € le forfait par jour.

Les repas des deux restaurants scolaires sont fournis par le prestataire « CONVIVIO ». Les menus sont consultables sur le site de Givraines. Le prix du repas est fixé à 3,25 €.

Le maire fait part de son inquiétude en constatant une baisse significative des effectifs (112 en 2016, 81 en 2018). Une rencontre avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Pithiviers, les maires de Givraines, Boynes et Yèvre-La-Ville est prévue courant octobre.

#### ✓ SYNDICAT DE PUISEAUX

La commune de Givraines fait partie du Syndicat Intercommunal Scolaire du secteur de Puiseaux regroupant l'ancien canton de Puiseaux et 5 communes de Seine et Marne, une de l'Essonne.

Sa compétence est le fonctionnement et la gestion de la piscine de Puiseaux. Elle fonctionne avec un maître-nageur à temps plein salarié du SISS (Léa Desmoulin depuis le 3/09/2018) et des agents mis à disposition et à temps partiel par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais. Des nouveaux tarifs seront mis en application au 1er octobre 2018 (voir site de Givraines).

#### ✓ SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE BOYNES, ESTOUY, GIVRAINES ET YÈVRE-LA-VILLE (BEGY)

Le syndicat intercommunal a été créé en 2007 pour gérer le forage situé entre Yèvre-La-Ville et La Neuville. Il alimente les 4 communes en eau potable qui leur est facturée. La gestion des châteaux d'eau, la distribution et la facturation aux habitants est de la compétence de chacune des communes.

### **3 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES COMMUNES À FAIBLE POPULATION**

#### ➤ COLUMBARIUM

Les trois cases du columbarium mise en place en 2015 ont été vendues. Vu qu'il est nécessaire en cas d'une nouvelle demande de pouvoir proposer à la vente de nouvelles cases. Vu le devis de l'entreprise des pompes funèbres pour un montant de 2 450 € HT. Le maire propose de demander une subvention pour l'achat du columbarium au Département au titre des communes à faibles populations.

#### ➤ RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LA RÉNOVATION DE LA STATION ÉPURATION

La collectivité doit établir un relevé topographique du terrain de la nouvelle station d'épuration. Un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'Eau pour la construction de la nouvelle station d'épuration est obligatoire.

Vu les devis établis par GEOMEXPERT pour le relevé topographique pour un montant de 1 246,31 € et le cabinet d'études SAFEGE pour établir le dossier sur la loi sur l'Eau pour un montant de 2 800 € HT, le conseil décide de demander une subvention au Département au titre des communes à faible population.

### **RACHAT DES ACTIONS D'INGENOV 45 PAR LE DÉPARTEMENT,**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la SPL INGENOV 45 a décidé la dissolution de la société et a engagé une procédure de liquidation amiable de celle-ci. Dans ce cadre, le Département a décidé de soutenir les actionnaires minoritaires en remboursant leur mise initiale de la valeur nominale des actions détenues soit 500 € par action. Après avoir entendu le maire, le conseil décide de céder l'action détenue par la commune au profit du Département qui les remboursera ensuite à la commune. La recette au produit de la cession sera imputée sur le budget communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ☺ **FÊTE AU VILLAGE : REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES**

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider. Tous ont assuré le succès de cette 24<sup>ème</sup> "fête au village, brocante" du 26 août dernier. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement, au démontage et au nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui fait d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.

#### ☺ **FLEURISSEMENT D'HIVER**

Considérant les dépenses (achats, temps d'agent ...) et la qualité perçue du fleurissement d'hiver, les élus décident de ne pas investir dans fleurissement d'hiver cette année.

#### ☺ **JEAN-LOUIS : EMPLOI D'AVENIR**

Jean-Louis NOURY avait été embauché le 19 septembre 2016, dans le cadre du dispositif "emploi d'avenir" pour un contrat de 3 ans. En septembre 2018, il a effectué un stage d'immersion de deux semaines dans une entreprise du secteur de Pithiviers. Ce stage s'est avéré très positif. L'entreprise lui a proposé un contrat en CDI. Jean-Louis NOURY a mis fin à son contrat le 16 septembre 2018 en accord avec la commune et la Mission Locale du Pithiverais (en charge du suivi des contrats "emploi d'avenir". Le conseil le remercie pour l'excellent travail qu'il a accompli pour la commune pendant ces 2 années et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle orientation.



### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

#### ☺ **RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU**

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du 01 octobre 2018**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

#### ☺ **INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES**

**Dernier délai** pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2018**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

#### ☺ **Repas de fin d'année le 09 décembre 2018**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 09 décembre 2018**. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 novembre 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PEQUIN Stéphane et BEAUDICHON Gilbert excusés.

### **APPROBATION DU TRANSFERT DE NOUVELLES COMPÉTENCES FACULTATIVES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS**

Vu les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCDP, réunie le 21 septembre 2018, en vue de l'évaluation du transfert des charges facultatives suivantes : Contribution au Syndicat département de fourrière animale et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Après avoir entendu les explications du maire, le conseil approuve le transfert des compétences. Elles seront intégrées aux statuts de la CCDP.

### **APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert d'une compétence à la communauté de communes. La loi impose aux EPCI issues de fusion de déterminer leurs compétences facultatives et de définir leur intérêt communautaire dans les 2 années qui suivent la date de la fusion soit avant le 31 décembre 2018 en l'espèce.

Monsieur le Maire indique alors que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 21 septembre 2018 afin d'évaluer le coût des charges liées : au transfert des bâtiments scolaires, au transfert de la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement, au transfert de la contribution à la fourrière animale départementale, au transfert de la contribution au SDIS, au transfert de la contribution à la mission locale, à la restitution de la bibliothèque et du terrain de sport d'Au-truy-sur-Juine et de la bibliothèque de Sermaises. Après avoir entendu les explications du maire, le conseil approuve les rapports de la CLECT actant l'évaluation des charges transférées.

### **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS**

La procédure d'harmonisation des compétences suite à la fusion étant en voie d'achèvement, le conseil communautaire et les communes membres doivent procéder à l'adoption des statuts de la CCDP par délibérations concordantes. Après avoir entendu l'exposé du maire sur le projet de statuts adopté par le conseil communautaire, le conseil municipal approuve les statuts prévoyant :

- Les nouvelles compétences obligatoires imposées notamment par la loi NOTRe,
- Les compétences optionnelles telles que déterminées précédemment par délibération du 20/09/2018 et précisées par l'intérêt communautaire annexé aux présents statuts,
- Les compétences facultatives telles que déterminées précédemment par délibération du 24/10/2018,
- La fixation du siège de la Communauté de Communes du Pithiverais 5 route de Toury, ZA Le Moulin de Pierre 45300 Pithiviers-le-Viel.

### **DISTRIBUTION DE SACHETS DE DÉRATISATION**

Le maire informe le conseil qu'il n'y a plus de produit de dératisation en stock pour la distribution aux habitants. La réglementation impose que les particuliers déposent le produit dans des boîtes de protection pour éviter tout contact avec les humains et animaux. Étant impossible pour la collectivité d'assurer le suivi des produits distribués, le maire propose de dégager sa responsabilité en arrêtant la distribution des produits de dératisation aux habitants. Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.

### **POINT SUR L'AVANCÉE DE LA REPRISSE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON**

Un avis de reprise des concessions funéraires en état d'abandon avec la liste des concessions concernées sera affiché mi-décembre au cimetière et à la mairie. Cet avis invitera les concessionnaires ou représentants à assister à ce constat qui aura lieu le 26/01/2019 à 10h00 au cimetière.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2017**

Après avoir entendu le maire lire et commenter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de L'eau de la Commune et le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement de la Commune, le conseil municipal décide l'approbation de ces 2 rapports. Ils sont à disposition du public.

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ PARTICIPATION SALAIRE DU FONTAINIER ET DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir, pour les budgets 2018, les taux de remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

### ❖ ALLOCATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par le Trésorier sur des admissions en non-valeur pour des créances éteintes sur le budget de l'eau et d'assainissement suite à une procédure de surendettement. Le conseil municipal décide les allocations en non-valeurs de ces taxes ou produits et des frais de poursuites. Pour le budget de l'eau, ce montant s'élève à 542.42 € et pour celui de l'assainissement à 804.33 €.

Il délibère pour procéder aux décisions modificatives budgétaires nécessaires pour chacun des budgets annexes.

### ❖ AUTRE DÉCISION MODIFICATIVE

Décision modificative n°2

Vu la demande d'un administré pour un nouveau branchement d'eau. Vu que la commune fait les travaux pour un tiers. Vu le manque de crédits budgétaires au compte de tiers, après avoir délibéré, le conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

<b>Section</b>	<b>Sens</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Investissement	Dépenses	458103	1 182 €
Investissement	Recettes	458203	1 182 €

### ❖ AMÉNAGEMENT FONCIER DES COMMUNES DE BOËSSES, ECHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE/ESSONNE, BROMEILLES ET EXTENSIONS.

L'enquête publique relative à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier en cours, sur les communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonne et Bromeilles, avec extension sur Puiseaux, Beaumont-du-Gâtinais, a lieu du 15 novembre 2018 au 17 décembre 2018. Les documents sont consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie.

### ❖ PLANTATION DE 52 AMANDIERS ESPACE BOURGOGNE

En complément des 34 amandiers plantés en 2016 et 2017, 52 amandiers ont été plantés le 19 novembre financés par la Confrérie de l'Authentique Pithiviers et l'Amicale de Givraines (26 sujets chacun). La plantation a été effectuée par les élèves de la section « aménagements et paysages » du Lycée agricole de Beaune-La-Rolande. L'amanderaie compte à ce jour près de 90 amandiers de 3 variétés différentes.



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### ❖ Repas de fin d'année le 09 décembre 2018

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 09 décembre 2018**.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes de 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

➤ **Inscription obligatoire avant le 30 Novembre 2018.**

### ❖ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants au porte-à-porte : **VENDREDI 25 JANVIER 2019**.

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Il y a de nombreux interdits. Voir site du SITOMAP : [sitomap.fr/collecte/les-encombrants/](http://sitomap.fr/collecte/les-encombrants/)

### ❖ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

**Dernier délai** pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2018**.

➤ Ne pas attendre le dernier jour. Se munir d'une pièce d'identité.

**Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 novembre 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PEQUIN Stéphane excusés.

### **AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2018 AU BUDGET 2019**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense éventuelle d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements (chapitre 21) inscrits au budget 2018 de la commune et des budgets annexes de l'eau et d'assainissement.

### **REFUS DE L'ADMISSION EN NON-VALEURS DES CRÉANCES**

Le maire informe le conseil que le comptable du trésor n'a pu aboutir au recouvrement de créances de la commune budget assainissement (factures assainissement de 2010-2011) pour un montant total de la créance de 119.64 €. Considérant que les débiteurs n'ont pas fait l'objet d'un traitement par la commission de surendettement, le conseil prononce le refus de l'admission en non-valeurs des créances pour un montant de 119.64 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET ET AU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Le maire informe le conseil qu'il va demander au maître d'œuvre des informations complémentaires sur le traitement du vide sanitaire et des bouches d'aération du projet d'aménagement des abords de la mairie et de la salle communale.

Au vu de l'avancement du projet, le conseil décide de faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant maximum et au Conseil Régional Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Syndicat de Pays.

### **RÉUNION PUBLIQUE JANVIER 2019**

Le conseil municipal invite toute la population à sa réunion publique annuelle :  
**Samedi 12 janvier 2019 à 10h.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON**

L'avis de reprise des concessions funéraires en état d'abandon avec la liste des concessions concernées est affiché depuis le 20 décembre au cimetière et à la mairie. Cet avis invite les concessionnaires ou leurs représentants à assister à ce constat qui aura lieu le 26/01/2019 à 10h00 au cimetière.

#### **❖ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : ASSAINISSEMENT**

<b>Section</b>	<b>Sens</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement	Dépenses	614	- 5 232.34 €
Fonctionnement	Dépenses	6410	+ 5 232.34 €

#### **❖ PLANTATION DE 52 AMANDIERS ESPACE BOURGOGNE**

M. Brendel informe le conseil qu'une petite plaque a été ajoutée à celle existante pour informer que les 52 amandiers plantés le 19 novembre 2018 ont été financés par la Confrérie de l'Authentique Pithiviers et l'Amicale de Givraines. Cette plaque a été offerte par l'entreprise SOUCHARD.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ❖ RAPPEL : RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants au porte-à-porte : **VENDREDI 25 JANVIER 2019.**

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Il y a de nombreux interdits. Voir site du SITOMAP : [sitomap.fr/collecte/les-encombrants/](http://sitomap.fr/collecte/les-encombrants/)

### ❖ INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NÉS EN 2003)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2019. Vous munir du livret de famille.

### ❖ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée lundi 24/12, mercredi 26/12, lundi 31/12 et mercredi 2/01/2019.

En cas d'urgence merci de contacter le maire ou l'adjoint au maire.

### ❖ Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96

